

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 7 JUIN 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Mardi Sept du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni en téléconférence, via l'application en ligne Zoom, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, puis en cours de séance, de la Première adjointe au Maire, Madame Liliane MONTOUT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ÉTAIENT PRÉSENTS EN TELECONFERENCE : Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – Marguerite MURAT – MM. Teddy BARBIN – Emmerly BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mmes Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – MM. Stéphane URIE – Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Cédric CORNET (empêché) – Louis ANDRÉ (excusé ; pouvoir donné à M. Guy. BACLET) – Jules FRAIR (excusé) – Mme Elodie CLARAC (excusée ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – M. Josy LAQUITAINE – Mmes Sylvia HENRY – Rebecca BELLEVAL (excusée ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – M. David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – Mme Mégane BOURGUIGNON (a été déconnectée définitivement) – M. Patrice PIERRE-JUSTIN (a été déconnecté définitivement) – Mmes Jocelyne VIROLAN (excusée) – Ghylaine JEANNE.

.....
Date d'envoi de la convocation : 1^{er} juin 2022

Date d'affichage : 1^{er} juin 2022

Nombre de Conseiller municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 23

Absents : 12

Procurations : 4

Votants : 29

Présidente de séance : madame Liliane MONTOUT

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : madame Nanouchka LOUIS
.....

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ
DU DÉLÉGATAIRE PEOPLE
AND BABY - CRÈCHE DE
MANGOT (EXERCICE 2021)**

CM-2022-4S-DAJ-36

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment l'article R.3131-2 et L.3131-5 et suivants ;

Vu la délibération n°CM-2017-2S-DAJ-24 du 11 avril 2017 relative au choix du délégataire pour l'exploitation de la crèche de Mangot ;

Vu le rapport annuel d'activité de la société People and Baby pour l'exercice 2021 ;

Considérant que le rapport annuel a été adressé à la Ville et présenté par les représentants de la société People and Baby, dans le cadre de la commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) dans sa séance du 30 mai 2022 ;

Considérant qu'il appartient au délégataire en application de l'article L3131-4 du code de la commande publique de produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférents à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des services ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De prendre acte de la présentation du rapport annuel d'activité de la société People and Baby, pour l'exploitation de la crèche de Mangot, au titre de l'exercice 2021, consultable au secrétariat de la direction générale des services.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

27 JUIN 2022

Et publication ou notification
le

27 JUIN 2022

Fait et délibéré à Gosier, le 7 juin 2022

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
La Première Adjointe



- Liliane MONTELLI -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Rapport annuel d'activité du délégataire People and Baby - Crèche de Mangot (exercice 2021)

Date de transmission de l'acte : 22/06/2022

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 22/06/2022

Numéro de l'acte : CM20224SDAJ36 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20220607-CM20224SDAJ36-DE

Date de décision : 07/06/2022

Acte transmis par : Harry BEAUBOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public
1.2.4. Autres